

# 8<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

15-18 NOVEMBRE 2022  
BERLIN, ALLEMAGNE



## RÉSOLUTION SUR L'EXIGENCE DE TRANSPARENCE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

### MOBILISATION DES BARREAUX

Nous, Barreau de Paris, membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, l'Institut international des droits humains de l'international bar association Bar Association (IBAHRI), le barreau allemand (Deutscher Anwaltverein – DAV)<sup>1</sup>, à l'occasion du 8<sup>ème</sup> Congrès mondial contre la peine de mort, qui se tient du 15 au 18 Novembre 2022 à Berlin,

#### Constatant que,

Malgré le nombre grandissant des Etats abolitionnistes, plusieurs pays ne fournissent pas d'informations officielles sur leur recours à la peine de mort. Certains Etats classifient les informations sur la peine de mort comme un secret d'État, faisant de leur divulgation un acte de trahison.

Dans certains pays, des exécutions sont menées en secret sans que les familles des personnes condamnées, leurs avocats et parfois même les condamnés eux-mêmes n'aient été préalablement avertis.

Le manque de transparence dans l'application de la peine de mort a des conséquences directes sur la jouissance de leurs droits fondamentaux par les personnes passibles de la peine de la peine de mort ainsi que pour les autres personnes concernées.

Sans transparence, il est impossible de veiller à ce que les personnes en détention et en attente d'exécution soient traitées avec humanité et bénéficient d'une protection procédurale et juridique appropriée, conformément au droit international applicable.

<sup>1</sup> Le Barreau de Paris, l'IBAHRI et le Barreau allemand s'opposent à la peine de mort en toutes circonstances et appellent à son abolition universelle.

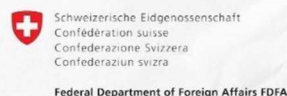
Organisé par

En partenariat avec

Sous le  
parrainage de

Co-parrainé par

Co-financé par  
l'Union européenne



[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

# 8<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

15-18 NOVEMBRE 2022  
BERLIN, ALLEMAGNE



Un manque de transparence dans l'imposition et l'application de la peine de mort limite la capacité des avocats de s'acquitter pleinement de leurs missions professionnelles en servant au mieux les intérêts de leurs clients passibles de la peine capitale.

**Rappelant que,**

- Les Barreaux et organisations professionnelles d'avocats ont un rôle essentiel à jouer en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'instauration d'un moratoire, ils ont également vocation à défendre droit au respect d'un procès équitable ;
- Les avocats constituent un des principaux garde-fous pour assurer l'effectivité de l'Etat de droit, le respect des droits consulaires, une administration de la justice effective et transparente et la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort ou condamnées à mort.

**Appelons les Barreaux et organisations professionnelles d'avocats de pays abolitionnistes ou rétentionnistes à :**

- défendre l'exigence de la transparence des Etats rétentionnistes concernant les données liées à l'imposition et l'application de la peine de mort notamment celles portant sur les personnes condamnées à mort et exécutées, les crimes pour lesquels elles ont été reconnues coupables, la méthode d'exécution utilisée et les cas dans lesquels une amnistie ou une grâce a été accordée.
- défendre le respect du droit à un procès équitable et à une procédure régulière pour toutes les personnes passibles de la peine de mort sans aucune discrimination, notamment le droit pour l'avocat de la défense de pouvoir s'entretenir régulièrement avec son client et d'avoir accès à l'ensemble des preuves à charge.
- participer au plaidoyer international en faveur de la transparence dans l'imposition et l'application de la peine de la peine de mort et de son abolition dans le monde entier.

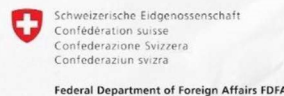
Organisé par

En partenariat avec

Sous le  
parrainage de

Co-parrainé par

Co-financé par  
l'Union européenne



[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)